

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2186

21 août 2015

SOMMAIRE

Benetton Real Estate International S.A.	104882	SJ Mongol S.à r.l.	104887
Certus Energy Group S.à r.l.	104921	Skyblue Chip S.A.	104887
Certus Energy Group S.à r.l.	104921	Smartmove S.à r.l.	104883
Cioran SA	104889	Société Holding de Gestion et de Location ...	104886
Crown Growth Opportunities II S.C.S. SI- CAV-FIS	104924	SONGBIRD INVESTMENT CORPORA- TION, Luxembourg Branch	104885
Dane Luxco S.à r.l.	104910	Sonogest S.à r.l.	104886
Delvin Acquisitions S.à r.l.	104893	Spark Investments S.à r.l.	104888
eleX alpha S.A.	104883	Steinbach Antony Fabrique de Peintures Sàrl	104882
Green Valley S.A.	104902	Sud Immo Invest S.A.	104886
HTA Investments 1 S.à r.l.	104928	SunEd Reserve Luxco Parent IV	104886
Imperial Hotels S.A.	104893	Sunshine Lux Holdings SA	104884
International Charity Real Estate	104926	Swedish Wind 1 S.à r.l.	104884
KJK Management S.A.	104905	Swedish Wind 2 S.à r.l.	104884
Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Part- ners SCS	104928	Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l. ...	104883
SDP East Holdings S.à r.l.	104884	Tell Group S.A.	104890
Securisk	104882	Tiberghien Luxembourg S.à r.l.	104888
SHG Holdings 1 S.à r.l.	104885	Urtex S.A.	104887
SHG Holdings 3 S.à r.l.	104888	Utopia S.A.	104882
SICA Fund S.A., SICAV-FIS	104885	Vidox Consulting S.A.	104882
Side-Lane S.à r.l.	104885	Violet Investment S.A.	104883
Side Lighting S.A.	104885	Winchester Square Holdings S.à r.l.	104921
Side Lighting S.A.	104887	Yildiz S.à r.l.	104883
Sirtes S.A., SPF	104888		

Utopia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 29.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015100888/9.
(150110380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Steinbach Antony Fabrique de Peintures Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 30, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 71.896.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015106202/10.
(150116762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Benetton Real Estate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 79.876.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015099244/10.
(150109070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Securisk, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 57.005.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SECURISK

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015101717/11.

(150112248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Vidox Consulting S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.607.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 juin 2015

Prolongation de mandats

L'assemblée générale décide de prolonger les mandats de deux administrateurs, Monsieur Sergei DRAPKIN et Madame Oxana DRAPKINA, de l'administrateur délégué, Monsieur Sergei DRAPKIN ainsi que du commissaire, VERICOM S.A. et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015104460/14.

(150113519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Violet Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 25.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015104465/9.

(150113543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

elX alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.681.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015104525/10.

(150114641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Yildiz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 7, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 103.752.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015104492/10.

(150114274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Smartmove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9960 Hoffelt, Maison 8.
R.C.S. Luxembourg B 132.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015105333/12.

(150115796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.650,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 177.983.

Les comptes annuels de la société pour la période du 5 Juin 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015106209/13.

(150116022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

SDP East Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 169.123.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015106213/9.
(150116298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Swedish Wind 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 175.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2015106208/10.
(150116216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Swedish Wind 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.745,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.509.

Le siège social de l'associé Seventh Private Equity Investments PLC pour le compte de The Nordic Cleantech Private Equity Sub-Fund a changé et est à présent au third Floor, 30 Herbert Street, Dublin 2, Irlande.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2015106207/12.
(150116288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Sunshine Lux Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 162.183.

L'an deux mille quinze, le deux juillet,

L'administrateur unique décide en date du 15 juin 2015 la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat de:

- Monsieur Nicolas Pascal EDWARDS, né le 19 avril 1965 à Nice (France), résident à L-1864 Luxembourg, 4 rue Ernest Koch.

L'administrateur unique décide la révocation aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat de:

- Grant Thornton, une société de droit luxembourgeois immatriculée auprès du registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 133733 et dont le siège se situe au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 02 juillet 2015.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2015106205/23.

(150116213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

SHG Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 163.481.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015106217/9.
(150116297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

SONGBIRD INVESTMENT CORPORATION, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 147.595.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la Succursale ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015106242/10.
(150115632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Side-Lane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 156.244.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weber-Köhler, Kornelia
Référence de publication: 2015106226/10.
(150116328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

SICA Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 135.591.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour SICA FUND S.A., SICAV-FIS
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Référence de publication: 2015106221/11.
(150115924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Side Lighting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 62.432.

—
RECTIFICATIF

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée:

B62 432 - L150103367
Déposé le 16/06/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2015.
Référence de publication: 2015106224/14.
(150116243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Sonogest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.564.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106243/10.

(150116603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Sud Immo Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.455.

La convention de domiciliation conclue entre TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, et la société SUD IMMO INVEST S.A., société anonyme, enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RCS B 95.455, a été dénoncée avec effet immédiat par le domiciliataire en date du 8 juin 2015; le siège de la société est ainsi dénoncé.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2015106248/13.

(150116479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

SunEd Reserve Luxco Parent IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 158.150.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 mai 2015

1. M. Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Ralph HEIJDER, administrateur de sociétés, né à Oss (Pays-Bas), le 16 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2.7.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SunEd Reserve Luxco Parent IV

Un mandataire

Référence de publication: 2015106206/15.

(150115777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Société Holding de Gestion et de Location, Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.271.010,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 51, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 185.375.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la Société du 3 juin 2015

En date du 3 juin 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société, pour le porter du 124 Bd de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, au 51 Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, à compter du 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Pour SHGL

Raphaël COLONNA WALEWSKI

Référence de publication: 2015106232/16.

(150116452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

SJ Mongol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 168.126.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015106228/9.
(150116262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Skyblue Chip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 102.640.

RECTIFICATIF

Le rectificatif aux comptes annuels au 31.12.2013 publié en date du 07/01/2015 sous référence L150002840 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015106229/11.
(150115601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Side Lighting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 62.432.

RECTIFICATIF

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée:
B62 432 - L150103379
Déposé le 16/06/2015
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2015.
Référence de publication: 2015106225/14.
(150116244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Urtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 98.016.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 1^{er} juillet 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.
- Monsieur Eric DUPHIL, Administrateur, 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Richard HAWEL, Administrateur, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Dominique FREY, Administrateur-Président, Aubrigstrasse 23a, CH-8800 Thalwil, Suisse.
Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.
L'assemblée générale du 1^{er} juillet 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.
Pour URTEX S.A.
Société anonyme
Référence de publication: 2015106293/20.
(150116283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

SHG Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.125.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106219/9.

(150116295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Spark Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 20, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 160.778.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106244/10.

(150116093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Sirtes S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.010.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015106227/10.

(150116735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Tiberghien Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.074.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 mai 2015 à Luxembourg

L'Assemblée générale de la société privée à responsabilité limitée Tiberghien Luxembourg S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérant de catégorie B:

1. Monsieur Alain Van Geel, avocat, né le 14 novembre 1966 à Leuven, Belgique et domicilié 12, J. Trekkerstraat à B-1932 Zaventem, Belgique;

2. Monsieur Koen Morbee, avocat, né le 18 octobre 1969 à Sint-Niklaas, Belgique et domicilié 77 A, Lepelstraat à B-9140 Steendorp, Belgique;

3. Monsieur Walter Verlinden, avocat, né le 4 avril 1962 à Heist-op-den-Berg, Belgique et domicilié 71, Bovenbosstraat à B-3053 Heverlee, Belgique;

4. Monsieur Bernard Van Vlierden, avocat, né le 26 février 1961 à Sint-Agatha-Berchem, Belgique et domicilié 152/5, Prins Boudewijnlaan, à B-2610 Antwerpen, Belgique;

5. Monsieur Gerd D. Goyvaerts, avocat, né le 21 février 1966 à Lier, Belgique et domicilié 69, Vogelzangstraat à B-2222 Itegem, Belgique;

6. Monsieur Koen Van Duyse, avocat, né le 16 janvier 1965 à Sint-Niklaas, Belgique et domicilié 83, Perstraat à B-9120 Haasdonk, Belgique.

Ces mandats sont attribués pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015106281/25.

(150116433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Cioran SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 119.788.

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CIORAN S.A., ayant son siège social à L-6370 Haller, 2, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 119.788, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C 2110 du 11 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 510 du 2 avril 2007 et pour la dernière fois suivant acte notarié du 13 juin 2014, publié au Mémorial C numéro 2377 du 4 septembre 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire Madame Françoise HÜBSCH, employée, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations délivrées, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 63.217 (soixante-trois mille deux cent dix-sept) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital souscrit à concurrence de EUR 34.000,- (trente-quatre mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 6.321.700,- (six millions trois cent vingt-et-un mille sept cents euros) à EUR 6.355.700,- (six millions trois cent cinquante-cinq mille sept cents euros) par la création et l'émission de 340 (trois cent quarante) actions nouvelles d'une valeur de EUR 100,- (cent euros), donnant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Renonciation au droit préférentiel de souscription, souscription et libération partielle en numéraire des actions ainsi créées.

3.- Modification en conséquence du premier et deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de EUR 34.000,- (trente-quatre mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 6.321.700,- (six millions trois cent vingt-et-un mille sept cents euros) à EUR 6.355.700,- (six millions trois cent cinquante-cinq mille sept cents euros) par la création et l'émission de 340 (trois cent quarante) actions nouvelles d'une valeur de EUR 100,- (cent euros), donnant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription

L'assemblée constate et requiert le notaire instrumentant d'acter que toutes les 340 (trois cent quarante) actions nouvelles ont été souscrites par Monsieur Xavier RICHER, tous les autres actionnaires ayant renoncé à exercer leur droit préférentiel de souscription, ainsi qu'il résulte des procurations dont question ci-avant et des déclarations des mandataires;

Libération

Le souscripteur déclare libérer intégralement en numéraire chacune des 340 (trois cent quarante) actions nouvelles souscrites, de telle sorte que la somme de EUR 34.000,- (trente-quatre mille euros) est à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire par la production d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa et le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 6.355.700,- (six millions trois cent cinquante-cinq mille sept cents euros), représenté par 63.557 (soixante-trois mille cinq cent cinquante-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Art. 5. Deuxième alinéa. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital pour le porter de son montant actuel de EUR 6.355.700,- (six millions trois cent cinquante-cinq mille sept cents euros) à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) par la création et l'émission de 436.443 (quatre cent trente-six mille quatre cent quarante-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ deux mille euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Bob PLEIN, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juin 2015. Relation GAC/2015/5207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015102869/73.

(150112505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Tell Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 196.257.

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "TELL GROUP S.A.", a public limited liability company, having its registered office at L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, incorporated by a deed of the undersigned notary, on April 14th, 2015, with publication in progress with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs. Ingrid LAFOND, private employee, residing professionally at Luxembourg being in the chair,

who appointed as secretary Mr. Guy DECKER, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Alain NOULLET, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the subscribed capital by an amount of ONE MILLION US DOLLARS (USD 1,000,000.-) to bring it from its present amount of ONE MILLION US DOLLARS (USD 1,000,000.-) to TWO MILLION US DOLLARS (USD 2,000,000.-) by the issuance of ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) new shares with a nominal value of TEN US DOLLARS (USD 10.-) each;

2. Subscription and fully pay-up of the ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) new shares with a nominal value of TEN US DOLLARS (USD 10.-) each, by contribution in cash of an amount of ONE MILLION US DOLLARS (USD 1,000,000.-) by the sole shareholder of the company.

3. Amendment of article 5 alinea 1 of the Articles of Incorporation.

4. Election of a Chief Financial Officer and determination of his powers and representation.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting RESOLVES to increase the subscribed capital by an amount of ONE MILLION US DOLLARS (USD 1,000,000.-) to bring it from its present amount of ONE MILLION US DOLLARS (USD 1,000,000.-) to TWO MILLION US DOLLARS (USD 2,000,000.-) by the issuance of ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) new shares, with a nominal value of TEN US DOLLARS (USD 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, fully paid up by the sole shareholder of the company by contribution in cash of an amount of ONE MILLION US DOLLARS (USD 1,000,000.-). The amount of ONE MILLION US DOLLARS (USD 1,000,000.-) is at the disposal of the company and proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the above resolution, the general meeting RESOLVES to amend article 5 alinea 1 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at TWO MILLION US DOLLARS (USD 2,000,000.-) represented by TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) shares with a par value of TEN US DOLLARS (USD 10.-) each. ...".

Third resolution

The general meeting RESOLVES to appoint Mr. Sethu PALANIAPPAN, private employee, born on September 8th, 1957 in India, and residing at 4 Mohican Trail Scarsdale, New York 10583 (United States of America), as Chief Financial Officer.

The Chief Financial Officer will be able to validly bind the company by his sole signature for any payment up to fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand one hundred sixty euro (EUR 2,160.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux quinze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TELL GROUP S.A.", avec siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 14 avril 2015, en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain NOULLET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de UN MILLION DE US DOLLARS (USD 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de UN MILLION DE US DOLLARS (USD 1.000.000,-) à DEUX MILLIONS DE US DOLLARS (USD 2.000.000,-) par l'émission de CENT MILLE (100.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de DIX US DOLLARS (USD 10.-) chacune.

2. Souscription et libération par l'associé unique des CENT MILLE (100.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de DIX US DOLLARS (USD 10.-) chacune, par paiement en espèces d'un montant de UN MILLION DE US DOLLARS (USD 1.000.000,-).

3. Modification afférente de l'article 5 alinea 1 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes.
4. Nomination du Directeur Financier et détermination de ses pouvoirs et représentation.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale DECIDE d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de UN MILLION DE US DOLLARS (USD 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de UN MILLION DE US DOLLARS (USD 1.000.000,-) à DEUX MILLIONS DE US DOLLARS (USD 2.000.000,-) par l'émission de CENT MILLE (100.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de DIX US DOLLARS (USD 10,-) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations que les actions existantes, entièrement libérées par l'associé unique de la société par paiement en espèces d'un montant de UN MILLION DE US DOLLARS (USD 1.000.000,-). Le montant de UN MILLION DE US DOLLARS (USD 1.000.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale DECIDE de modifier l'article 5 alinéa 1 des Statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS DE US DOLLARS (USD 2.000.000,-) divisé en deux cents mille (200.000) actions ayant une valeur nominale de DIX US DOLLARS (USD 10,-) chacune....."

Troisième résolution

L'assemblée générale DECIDE de nommer Monsieur Sethu PALANIAPPAN, employé privé, né le 8 septembre 1957 en Inde, et résidant à 4 Mohican Trail Scarsdale, New York 10583 (Etats Unis d'Amérique), en tant que Directeur Financier.

Le Directeur Financier pourra engager la société par sa seule signature individuelle jusqu'à hauteur de la somme de cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cent soixante euros (EUR 2.160,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. LAFOND, G. DECKER, A. NOULLET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103497/135.

(150113413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Imperial Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.06.2015.

Référence de publication: 2015099625/10.

(150109667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Delvin Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.999.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirteenth day of May.

Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited company, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B182789, having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, represented by Mr Louis Paletta, acting in his capacity as A manager of Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., signing together with Mr Davy Toussaint, acting in his capacity as B manager of Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l.,

here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 May 2015.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Delvin Acquisitions S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One United States dollar) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Drag-along rights. If one or more shareholders holding shares representing at least 75 per cent of the share capital (each a Dragging Shareholder and together Dragging Shareholders) intend to transfer all of their shares held in the Company against cash consideration or any other consideration (including without limitation newly issued shares, a combination of cash and newly issued shares, loan notes or otherwise) to a third party (the Transferee), save for any third party that is an Affiliate of any of the Dragging Shareholders, the Dragging Shareholders shall have the right to force the transfer by all the other shareholders (and only all the shareholders) (each a Draggged Shareholder) of all (and not less than all) of their shares to the Transferee on the terms and conditions set out below.

In order to exercise their drag along rights under this article 10, (i) the Drag Along Shareholders must act jointly by unanimous consent and (ii) the Dragging Shareholders shall serve a written notice to each of the Draggged Shareholders in advance of the intended transfer (a Drag Along Notice) at the Draggged Shareholder' address set forth in the share register. If there is only one Dragging Shareholder, the use of the terms "Dragging Shareholders" shall be construed accordingly.

The Drag Along Notice shall include the intended date and hour at which the Transferee shall have received from the Draggged Shareholder the Transfer Documents signed by the Draggged Shareholder, which shall be no earlier than the same day as the day of the transfer by the Dragging Shareholders of their shares to the Transferee (the Drag-Along Completion Date). The Drag-Along Completion Date may be amended by way of a notice served by the Dragging Shareholders to a Draggged Shareholder. For the purpose of these Articles, Transfer Documents shall mean those agreements and any other documents required from the Draggged Shareholders in connection with the transfer of their shares by the Draggged Shareholders pursuant to the terms of this article 10, including, without limitation, transfer agreements, confidentiality agreement, notices of transfer, escrow agreement, or subscription letter to subscribe for newly issued shares of the Transferee, that are communicated to the Draggged Shareholders by the Dragging Shareholders at any time before the Drag-Along Completion Date (whether they are accompanying the Drag Along Notice or not).

Upon receipt of the Drag Along Notice, a Draggged Shareholder shall have the obligations towards all the Dragging Shareholders to transfer all of its shares to the Transferee on terms no less favourable as shall have been agreed between the Dragging Shareholders and the Transferee on the Drag-Along Completion Date, as set out in the Transfer Documents. For that purpose, a Draggged Shareholder shall deliver to the Transferee the Transfer Documents signed by it that must be received by the Transferee on or before the Drag-Along Completion Date.

If, at the Drag Along Completion Date, a Draggged Shareholder defaults in transferring its Shares pursuant to this article 10, the Company shall be authorized to, under an irrevocable special power of attorney hereby granted by each of the Draggged Shareholders, effective as of the default by the Draggged Shareholder, in the name and on behalf of the Draggged Shareholder, execute and deliver the Transfer Documents and to execute and deliver all other documents and do all things which the Company may, at its sole discretion and on the terms determined at its sole discretion by it, consider to be necessary for the performance by the Draggged Shareholder of its obligations under this article 10, including, without limitation, the signature of the Company's registers on the Draggged Shareholder's name and behalf to record the transfer of the Shares of the Draggged Shareholder to the Transferee and the receipt by the Company of the consideration for such transfer.

Each of the Draggged Shareholders shall ratify and confirm, to the extent required, all actions carried out and all documents executed by the Company in the exercise of their special power of attorney set out in the above paragraph.

If, upon receipt of the Drag Along Notice and before the Drag Along Completion Date, a Draggged Shareholder transfers any of its shares to any person other than the Transferee, the Draggged Shareholder shall remain liable to perform the obligations arising out of the exercise of the drag along rights under this article 10 by the Dragging Shareholders and the transferee shall be jointly liable with such Draggged Shareholder and be treated as a Draggged Shareholder for the purpose of this article 10.

The liability of the Draggged Shareholders under this article 10 shall be several and not joint and several.

For the purpose of this article 10:

(a) Affiliate means in relation to any person, any Subsidiary or Ultimate Holding Company of that person and any other Subsidiary of that Ultimate Holding Company.

(b) a company is a Subsidiary of another company, its Holding Company, if that other company:

(i) holds a majority of the voting rights in it, or

(ii) is a member of it and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors, or

(iii) is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other members, a majority of the voting rights in it,

or if it is a Subsidiary of a company that is itself a Subsidiary of that other company.

(c) a company is a Wholly-Owned Subsidiary of another company if it has no members except that other and that other's wholly-owned Subsidiaries or persons acting on behalf of that other or its wholly-owned Subsidiaries.

(d) Wholly-owned Group means a body corporate and any Holding Company of which it is a Wholly-Owned Subsidiary and any other Wholly- Owned Subsidiaries of that Holding Company (including any wholly-owned Subsidiary of the body corporate).

Art. 11. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 13. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager may be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, and in case A and B managers have been appointed, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers, and in case A and B managers have been appointed, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 14. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 17. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 18. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Statutory auditor External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., prenamed,	20,000 (twenty thousand) shares
Total:	20,000 (twenty thousand) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 20,000 (twenty thousand US dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately.

The amount of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) corresponds to the amount of EUR 17,815.16 (seventeen thousand eight hundred fifteen euros and sixteen cents) according to the exchange rate published on XE.COM on May 13th, 2015.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 3 (three). The sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

As A manager:

- M. Louis Paletta, whose professional address is 7, Village Circle, Suite 335, West, USA.

As B managers:

- M. Davy Toussaint, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- M. David Catala, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. The registered office is established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party, the proxyholder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182789, avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, représentée par M. Louis Paletta agissant en capacité de gérant A de Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., signant conjointement avec M. Davy Toussaint, agissant en capacité de gérant B de Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l.

ici représentée par Madame Alexandra FUENTES, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 mai 2015;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Delvin Acquisitions S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) et est représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Vente forcée (Drag-along). Si un ou plusieurs associés détenant des parts sociales représentant au moins 75 pour cent du capital social de la Société (chacun un Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et ensemble Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée (Dragging Shareholder)) ont l'intention de céder toutes leurs parts détenues dans la Société en contrepartie d'un paiement en numéraire ou tout autre paiement (y compris, sans restriction, de parts sociales nouvellement émises, une combinaison de paiement en numéraire et de parts sociales nouvellement émises, de titres d'emprunt ou autres) à un tiers (le Bénéficiaire), à l'exception d'un tiers qui est un Affilié d'un des Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée ont le droit de forcer le transfert de toutes

(et pas moins que de toutes) les parts sociales détenues par les autres associés (chacun un Associé Tenu de Céder) au Bénéficiaire sous les modalités et conditions décrites ci-dessous.

Afin d'exercer leurs droits de vente forcée sous cet article 10, (i) les Associés «Drag-Along» doivent agir par accord unanime et (ii) les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée doivent notifier les Associés Tenus de Céder par écrit en avance du transfert prévu (la Notification de Cession (Drag-Along Notice)), envoyé à l'adresse de l'Associé Tenu de Céder incluse dans le registre des associés. S'il n'y a qu'un seul Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, le terme des «Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée» est à modifier en conséquence.

La Notification de Cession doit inclure les date et heure prévue à laquelle le Bénéficiaire aura reçu de la part de l'Associé Tenu de Céder les Documents de Transfert signés par lui, qui ne sera pas plus tôt que le jour même du transfert par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de ses parts sociales au Bénéficiaire (la Date de Réalisation). La Date de Réalisation peut être modifié par voie de notice écrite envoyé par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée à l'Associé Tenu de Céder. Pour les besoins de ces Statuts, Documents de Transfert désigne les accords et tout autre document requis par les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée en rapport avec le transfert des parts sociales par les Associés Tenus de Céder en conformité avec cet article 10, y compris, sans restriction, contrats de transfert, contrats de confidentialité, notices de transfert, conventions de dépôt, ou des lettres de souscription pour souscrire à de parts sociales nouvellement émises du Bénéficiaire, qui sont communiquées aux Associés Tenus de Céder à tout moment avant la Date de Réalisation (envoyés ensemble avec la Notification de Cession ou non).

Après réception de la Notification de Cession, un Associé Tenu de Céder à l'obligation envers tous les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de transférer la totalité de ses parts sociales au Bénéficiaire à des conditions pas moins favorables que celles convenues entre les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le Bénéficiaire à la Date de Réalisation, tel qu'il est décrit dans les Documents de Transfert. A cet effet, un Associé Tenu de Céder doit envoyer les Documents de Transfert signés par lui, qui doivent être reçus par le Bénéficiaire avant ou à la Date de Réalisation

Si, à la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder fait défaut de transférer ses parts sociales conformément à cet article 10, la Société est autorisée, par un pouvoir spécial et irrévocable donné par chacun des Associés Tenu de Céder, au nom et pour le compte de l'Associé Tenu de Céder, de compléter et envoyer les Documents de Transfert et tous les autres documents et de faire toute chose que la Société pourra, à sa seule discrétion et à des termes déterminés par elle-même, considérer comme étant nécessaire à la performance par l'Associé Tenu de Céder de ses obligations sous cet article 10, y compris, sans restriction, la signature des registres de la Société au nom de l'Associé Tenu de Céder et d'enregistrer le transfert des parts sociales de l'Associé Tenu de Céder au Bénéficiaire et la réception par la Société d'une contrepartie d'un tel transfert.

Chacun des Associés Tenus de Céder doit ratifier et confirmer, dans la mesure requise, tous les actions complétés et tous les documents exécutés par la Société dans l'exercice de son pouvoir spécial décrit dans le paragraphe ci-dessus.

Si, à la réception de la Notification de Cession et avant la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder transfère une partie de ses parts sociales à toute autre personne que le Bénéficiaire, l'Associé Tenu de Céder reste responsable pour compléter les obligations résultant de l'exercice des droits de vente forcée sous cet article par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le Bénéficiaire de ce transfert sera conjointement responsable avec cet Associé Tenu de Céder et sera traité comme Associé Tenu de Céder pour les besoins de cet article 10.

La responsabilité de l'Associé Tenu de Céder sous cet article 10 est conjointe, et non conjointe et solidaire.

Pour les besoins de cet article 10:

(a) Affilié désigne en relation de toute personne, toute Filiale ou Société Mère de cette personne ou toute autre Filiale de cette Société Mère.

(b) une société est une Filiale d'une autre société, sa Société Mère, si cette autre société:

(i) détient une majorité des droits de vote dans la société, ou

(ii) est un membre de la société et a le droit de nommer ou révoquer une majorité de son conseil de gérance, ou

(iii) est un membre de la société et contrôle seule, à la suite d'une convention avec d'autres membres, une majorité de ses droits de vote,

ou si elle est la Filiale d'une société qui est elle-même une filiale de cette autre société.

(c) une société est une Filiale en Propriété Exclusive d'une autre société si elle n'a pas de membres à l'exception de cet autre et sa Filiale en Propriété Exclusive agissant au nom et pour le compte de cet autre ou ses filiales en propriété exclusive.

(d) Groupe en Propriété Exclusive désigne une personne morale et toute Société Holding de laquelle elle est une Filiale en Propriété Exclusive et toute autre Filiale en Propriété Exclusive de cette Société Holding (y compris toute filiale en propriété exclusive de cette personne morale).

Art. 11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

Art. 12. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. A chaque gérant peut être attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques et, en présence de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant ou, en présence de gérants A et B, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 20. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Commissaire aux comptes réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., susmentionnée,	20.000 parts sociales
Total:	20.000 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille quatre cents euros.

Le montant de USD 20.000,- (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) correspond à la somme de EUR 17.815,16 (dix-sept mille huit cent quinze euros et seize cents) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 13 mai 2015.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés pour une durée indéterminée:

En tant que gérant A:

- Mr Louis Paletta, ayant son adresse professionnelle au 7 Village Circle, Suite 335, West, USA.

En tant que gérants B:

- Mr Davy Toussaint, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- Mr David Catala, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11152. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015102902/505.

(150113476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Green Valley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 179.389.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of June.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of the shareholders of the company "GREEN VALLEY S.A.", a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 23 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1981 on 16 August 2013 and modified on 28 November 2014 pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3970 on 23 December 2014, established and having its registered office at 3A, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179 389 (the "Company").

The General Meeting was presided over by Mr. Eric Osch, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mr. Peter Egan, professionally residing in Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Mr. Peter Egan, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the present General Meeting and the shareholders declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived its rights to any prior convening notice thereof.

III. This General Meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Amendment of Article 7, paragraph 2 and 3 of the Company's articles of association (the "Articles");

2. Decision to decrease the Company's share capital by an amount of nine thousand three hundred Euros (EUR 9,300) in order to reduce it from its current amount of forty-three thousand Euros (EUR 43,000) to an amount of thirty-three thousand seven hundred Euros (EUR 33,700) by cancellation of an aggregate number of nine thousand three hundred (9,300) shares divided into seven thousand two hundred twelve (7,212) ordinary shares of class A and two hundred thirty-two (232) ordinary shares from each of the classes B to J temporarily held by the Company (the "Capital Decrease");

3. Subsequent amendment of article 6, first paragraph of the Articles;

4. Granting authorization to any one director of the Company to carry out any action necessary or incidental in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda.

After the foregoing was approved by the General Meeting, the following resolutions were adopted:

First resolution

The General Meeting unanimously resolved to amend Article 7, paragraph 2 and 3 of the Articles which shall therefore be replaced as follows:

“The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of either:

(i) a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time to time by the board of directors, and approved by the general meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the class A shares; or

(ii) the whole shares held by a shareholder provided however that the Company may not at any time purchase and cancel class A shares in whole.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with class J shares) and each such class of shares entitles the holders thereof to such portion of the Total Cancellation Amount, pro rata to their holding in such class of shares, as determined by the board of directors, and approved by the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.”

The General Meeting acknowledges that the Company then became temporary holder of an aggregate number of nine thousand three hundred (9,300) Company’s shares divided into seven thousand two hundred twelve (7,212) ordinary shares of class A and two hundred thirty two (232) ordinary shares from each of the classes B to J.

As a consequence, the Company, here represented as indicated on the attendance list, joined the General Meeting for the next resolutions but was not entitled to vote.

Second resolution

The General Meeting unanimously resolved to approve and perform the Capital Decrease.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting subsequently unanimously resolved to amend Article 6 paragraph 1 of the Articles which shall therefore be read as follows:

“The Company’s issued share capital is thirty three thousand seven hundred Euros (EUR 33,700.-) divided into:

- twenty-six thousand one hundred thirteen (26,113) Class A shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;

- eight hundred forty-three (843) Class B shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;

- eight hundred forty-three (843) Class C shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;

- eight hundred forty-three (843) Class D shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;

- eight hundred forty-three (843) Class E shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;

- eight hundred forty-three (843) Class F shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;

- eight hundred forty-three (843) Class G shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;

- eight hundred forty-three (843) Class H shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;

- eight hundred forty-three (843) Class I shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each;

- eight hundred forty-three (843) Class J shares with the nominal value of one euro (EUR 1.00) each.”

Fourth resolution

The General Meeting unanimously resolved to grant authorization to any director of the Company to carry out any action necessary or incidental in relation to the above taken resolutions

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been signed by the members of the Board of the meeting together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-deux juin.

Par devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’ «Assemblée Générale») des actionnaires de la société «GREEN VALLEY S.A.», une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg par le biais d’un acte notarié ordonné par le notaire soussigné, le 23 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1981 le 16 août 2013 et modifié le 28 novembre 2014 par un acte notarié ordonné par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations numéro 3970 le 23 décembre 2014, établie et ayant son siège social au 3A, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg sous le numéro B 179 389 (la «Société»).

L'Assemblée Générale est présidée par [Mr. Eric Osch], résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que président.

Le président nomme en tant que secrétaire [Mr. Peter Egan], résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale a élu en tant que scrutateur [Mr. Peter Egan], résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ayant été constitué, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, tout comme les procurations, resteront annexées à ce document pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'entier capital social de la Société est représenté à la présente Assemblée Générale, que les actionnaires ont déclaré avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion suffisamment à l'avance et qu'ils ont renoncé à tout droit de convocation formelle préalable.

III. Cette Assemblée Générale est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délivrer sur l'ordre du jour exposé ci-dessous:

1. Modification de l'article 7, paragraphe 2 et 3 des statuts de la Société (les «Statuts»);

2. Décision de diminuer le capital social de la Société d'un montant de neuf mille trois cents Euros (EUR 9.300) afin de réduire celui-ci de son montant actuel de quarante-trois mille euros (EUR 43.000) à un montant de trente-trois mille sept cents Euros (EUR 33.700) par l'annulation d'un montant total de neuf mille trois cents (9.300) actions divisées en sept mille deux cent douze (7.212) actions ordinaires de classe A et deux cent trente-deux (232) actions ordinaires de chacune des classes B à J temporairement détenues par la Société (l'«Réduction de Capital»);

3. Modification ultérieure de l'article 6, paragraphe 1 des Statuts;

4. Autoriser tout administrateur de la Société à poursuivre toute action nécessaire ou incidente en relation avec les résolutions prises sur la base du présent ordre du jour.

Après que les points précédents aient été approuvés par l'Assemblée Générale, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de modifier l'Article 7, paragraphes 2 et 3 des Statuts qui doit en conséquent être remplacé comme suit:

«Le capital social de la Société peut être réduit par rachat et annulation soit:

(i) d'une classe d'actions, dans son entièreté, mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le conseil d'administration, et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les parts sociales de classe A; ou

(ii) l'entièreté des actions détenues par un actionnaire à condition cependant que la Société ne puisse à aucun moment acheter et annuler la classe A dans son entièreté.

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe d'actions, un tel rachat et une telle annulation d'actions doit être à l'inverse de l'ordre alphabétique (commençant par la classe d'actions J) et chaque classe d'actions habilite les détenteurs de ces actions à une part du Montant Total de l'Annulation au prorata de leur détention dans cette classe d'actions, tel que déterminé par le conseil d'administration, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe d'actions devant être rachetée, et les détenteurs d'actions de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action de la classe détenue par eux et annulée».

L'Assemblée Générale reconnaît que la Société est ensuite devenue temporairement détentrice d'un montant total de neuf mille trois cents (9.300) actions de la Société divisées en divisées en sept mille deux cent douze (7.212) actions ordinaires de classe A et deux cent trente-deux (232) actions ordinaires de chacune des classes B à J.

En conséquence, la Société, telle que représentée comme indiqué sur la liste de présence, a rejoint l'Assemblée Générale pour les résolutions suivantes sans être habilitée à voter.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver et de réaliser la Réduction de Capital.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide par la suite à l'unanimité de modifier l'article 6 paragraphe 1 des Statuts qui doit donc être lu comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente trois mille sept cents Euros (EUR 33.700) divisé en:

- Vingt-six mille cent treize (26.113) actions de classe A d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1,000) chacune;
- huit cent quarante-trois (843) actions de classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00) chacune;
- huit cent quarante-trois (843) actions de classe C d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00) chacune;
- huit cent quarante-trois (843) actions de classe D d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00) chacune;

- huit cent quarante-trois (843) actions de classe E d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00) chacune;
- huit cent quarante-trois (843) actions de classe F d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- huit cent quarante-trois (843) actions de classe G d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00) chacune;
- huit cent quarante-trois (843) actions de classe H d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00) chacune;
- huit cent quarante-trois (843) actions de classe I d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00) chacune, et
- huit cent quarante-trois (843) actions de classe J d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.00) chacune».

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'autorisation à tout administrateur de la Société de poursuivre toute action nécessaire ou incidente en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend personnellement la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de discordances entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Et après lecture faites aux membres du bureau, lesdits membres ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte notarié.

Signé: Eric Osch, Peter Egan, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2015. Relation: EAC/2015/14388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015103933/173.

(150114226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

KJK Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1881 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.627.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of June,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting of shareholders of KJK Management S.A., a société anonyme existing under Luxembourg law, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1881 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156627 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 27 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2732 dated 13 December 2010. The articles of incorporation of the Company have been last amended pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 29 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 100 dated 16 January 2013.

The meeting was opened at 11 am under the presidency of Marie-Victoire Joubaud, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Dayana Bert, professionally residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Patricia Martinez, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proholder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. It appears from the above-mentioned attendance list, that all the one hundred sixty-eight (168) registered shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at the present meeting and that all shareholders

present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary and waived their right to be formally convened.

III. The quorum required to deliberate and vote on the items on the agenda below is fifty per cent (50%) of the share capital of the Company and each resolution must be passed by the affirmative vote of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast at the meeting.

IV. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

V. The agenda of the present meeting is the following:

1. Amendment of the corporate purpose of the Company in order to comply with the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers implementing Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on alternative investment fund managers and subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company;

2. Amendment of article 15 of the articles of incorporation of the Company;

3. Amendment of article 17 of the articles of incorporation of the Company;

4. Amendment of article 22 of the articles of incorporation of the Company; and

5. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to amend the corporate purpose of the Company in order to comply with the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers implementing Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on alternative investment fund managers further to the verbal approval received from the Luxembourg Supervisory Commission of the Financial Sector on the application of the Company as alternative investment fund manager.

As a consequence, the general meeting of the Company resolves to amend and restate article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The purpose of the Company is the administration and management of alternative investment funds (“AIFs”), including several Luxembourg specialised investment funds and/or analogous foreign structures (all together the “Funds”) in accordance with the provisions of article 125-2 of chapter 16 of the law dated 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the “2010 Law”) and the provisions of article 5(2) and annex 1 of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the “2013 Law”).

In accordance with annex 1 of the 2013 Law, the Company, as an alternative investment fund manager (“AIFM”), will perform investment management functions with regard to AIFs, including specialised investment funds within the meaning of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as follows:

a) Portfolio management; and

b) Risk management.

The Company may additionally perform, in the course of the collective management of the AIFs the following functions:

a) Administration

i) legal and fund management accounting services;

ii) customer inquiries;

iii) valuation and pricing, including tax returns;

iv) regulatory compliance monitoring;

v) maintenance of unit-/shareholder register;

vi) distribution of income;

vii) unit/share issues and redemptions;

viii) contract settlements, including certificate dispatch;

ix) record keeping.

b) Marketing

c) Activities related to the assets of AIF, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company as AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIFs and the companies and other assets in which they have invested.

The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

The Company may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorized under all applicable laws.

The Company shall not have any industrial activity, shall not maintain any commercial establishment open to the public and the administration of its own assets shall only be an ancillary activity.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limits set forth under (i) chapter 16 of the 2010 Law relating to undertakings for collective investment; and (ii) as applicable, the 2013 Law.”

Second resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 15.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in such contract or transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The Company may indemnify any director or officer (including its conducting officers), and his heirs, executors and administrators, against any cost, expense (including attorney's fees), judgment, and/or liability reasonably incurred by or imposed on him in connection with any action, suit or proceeding (including any proceeding before any administrative or legislative body or agency) to which he may be made a party or otherwise involved or with which he may be threatened by reason of his being or having been a director or officer (including the conducting officers) of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.”

Third resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to amend article 17 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 17.** The operations of the Company, including particularly its books or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine his/their office term and fees.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to amend article 22 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, the 2010 Law and the 2013 Law.”

There being no further items in the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuf juin.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de KJK Management S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1881 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156627, (la «Société»), constituée suivant acte

reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2732 en date du 13 décembre 2010. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 29 novembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 100, en date du 16 janvier 2013.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Marie-Victoire Jouveaud, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Dayana Bert demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Patricia Martinez, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après signature par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il résulte de la liste de présence que les cent soixante-huit actions nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à l'assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'assemblée et qu'ainsi aucune convocation n'était nécessaire et ont renoncé à leur droit d'être convoqués formellement.

III. La présente assemblée pourra délibérer et voter sur les points de l'agenda si plus de la moitié (50%) du capital social de la Société est présent ou représenté et chaque résolution doit être adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées.

IV. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

V. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société afin de se conformer à la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs transposant la Directive 2011/61/UE du parlement européen et du conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;

2. Modification de l'article 15 des statuts de la Société;

3. Modification de l'article 17 des statuts de la Société;

4. Modification de l'article 22 des statuts de la Société; et

5. Divers

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société afin de se conformer à la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs transposant la Directive 2011/61/UE du parlement européen et du conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs à la suite de l'accord verbal reçu de la Commission de Surveillance du Secteur Financier sur la demande d'agrément de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs déposée par la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide par conséquent de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur qui suit:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'administration et la gestion de fonds d'investissement alternatifs («FIAs»), y compris de plusieurs fonds d'investissements spécialisés Luxembourgeois et/ou de structures étrangères analogues (ensemble les «Fonds») en conformité avec les dispositions de l'article 125-2 du chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010») et les dispositions de l'article 5(2) et de l'annexe 1 de la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»).

En conformité avec l'annexe 1 de la Loi de 2013, la Société, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatif, exercera les fonctions de gestion d'investissements de FIAs, y compris de fonds d'investissement spécialisés au sens de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés, listées ci-dessous:

a) Gestion de portefeuille; et

b) Gestion des risques

La Société pourra également exercer, à titre complémentaire, les autres fonctions suivantes dans le cadre de la gestion collective des FIAs:

a) administration:

i) services juridiques et de gestion comptable du fonds;

- ii) demandes de renseignements des clients;
- iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts, y compris les aspects fiscaux;
- iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires;
- v) tenue du registre des porteurs de parts/d'actions;
- vi) répartition des revenus;
- vii) émissions et rachats de parts/d'actions;
- viii) règlement des contrats, y compris envoi des certificats;
- ix) enregistrement et conservation des opérations;

b) Commercialisation;

c) Les activités liées aux actifs des FIAs, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion des FIAs et des sociétés et autres actifs dans lesquels ils ont investi.

La Société peut fournir des services au Luxembourg et à l'étranger et peut à cette fin constituer des bureaux de représentation et/ou succursales.

La Société peut également gérer ses propres avoirs à titre accessoire et effectuer toutes les opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet social, ainsi que toute autre activité autorisée en vertu des lois applicables.

La Société ne doit avoir aucune activité industrielle, ne doit pas maintenir d'établissement commercial ouvert au public et l'administration de ses propres biens ne doit être qu'une activité accessoire.

La Société pourra exercer toutes activités jugées utiles pour l'accomplissement de son objet dans les limites fixées (i) au chapitre 16 de la Loi de 2010 relative aux organismes de placement collectif, et (ii) le cas échéant, par la Loi de 2013.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur qui suit:

« **Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt en rapport avec ledit contrat ou ladite transaction, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoirs ou employés des autres sociétés ou firmes en question. Tout administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives à un tel contrat ou de telles affaires. Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et rapport devra être fait sur une telle affaire à la prochaine assemblée des actionnaires.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, (y compris tout dirigeant) ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout coût, dépense (y compris honoraires d'avocats), jugement et/ou responsabilité raisonnablement occasionnés ou imposés sur lui par toutes actions ou procès (y compris toute procédure devant une un corps ou une agence législatif ou administratif) auxquels il aura été partie ou autrement impliqué ou desquels il peut être menacé pour être ou avoir été administrateur ou fondé de pouvoir (y compris tout dirigeant) de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion; en cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dont il pourrait être titulaire.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur qui suit:

« **Art. 17.** Les opérations de la Société, y compris notamment sa comptabilité ou tous autres rapports requis par la législation luxembourgeoise, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise indépendants.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur qui suit:

« **Art. 22.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte rédigé et reçu à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-V. JOUBEAUD, D. BERT, P. MARTINEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18830. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104047/266.

(150114669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Dane Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.051.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of June,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. Montagu IV L.P., a limited partnership existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Companies House London under number LP014211,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 12 and 15 June 2015,

2. Montagu IV (B) L.P., a limited partnership existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Companies House London under number LP014213,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 12 and 15 June 2015,

3. Montagu IV (Non-US) L.P., a limited partnership existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Companies House London under number LP014367,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 12 and 15 June 2015, and

4. Montagu IV (US) L.P., a limited partnership existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Companies House London under number LP014212,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 12 and 15 June 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Dane Luxco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand Danish Krone (DKK 100,000), represented by one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

10.3 Any shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication.

10.4 Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the board of managers as class A manager (the "Class A Managers") or class B manager (the "Class B Managers").

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties.

19.1 The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two (2) managers.

19.2 However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

19.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and shall end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1 The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2 Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The hundred thousand (100,000) shares issued have been subscribed as follows:

1. Montagu IV L.P., aforementioned, represented as stated above, subscribed for eighty-six thousand nine hundred thirty-eight (86,938) shares for the amount of eighty-six thousand nine hundred thirty-eight Danish Krone (DKK 86,938) entirely allocated to the share capital;

2. Montagu IV (B) L.P., aforementioned, represented as stated above, subscribed for seven thousand eight hundred forty-six (7,846) shares for the amount of seven thousand eight hundred forty-six Danish Krone (DKK 7,846) entirely allocated to the share capital;

3. Montagu IV (Non-US) L.P., aforementioned, represented as stated above, subscribed for three thousand three hundred thirty-three (3,333) shares for the amount of three thousand three hundred thirty-three Danish Krone (DKK 3,333) entirely allocated to the share capital; and

4. Montagu IV (US) L.P., aforementioned, represented as stated above, subscribed for one thousand eight hundred eighty-three (1,883) shares for the amount of one thousand eight hundred eighty-three Danish Krone (DKK 1,883) entirely allocated to the share capital.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of one hundred thousand Danish Krone (DKK 100,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one hundred thousand Danish Krone (DKK 100,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

(i) Mr. Graham Hislop, born in Edinburgh, Scotland, on 11 September 1962, with professional address at 2 More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom, as class A manager;

(ii) Mrs. Chantal Mathu, born in Aye, Belgium, on 8 May 1968, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager;

(iii) Mrs. Delphine Bircker, born in La Fère, France, on 30 May 1981, with professional address at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de juin,

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

1. Montagu IV L.P., un limited partnership existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni et immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP014211,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution, donnée les 12 et 15 juin 2015,

2. Montagu IV (B) L.P., un limited partnership existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni et immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP014213,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution, donnée les 12 et 15 juin 2015,

3. Montagu IV (Non-US) L.P., un limited partnership existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni et immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP014367,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution, donnée les 12 et 15 juin 2015, et

4. Montagu IV (US) L.P., un limited partnership existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni et immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP014212,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution, donnée les 12 et 15 juin 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Dane Luxco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent mille Couronnes Danoises (DKK 100,000) représenté par cent mille (100,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

10.3 Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.

10.4 Les associés prenant part à une assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés pourra décider de qualifier les membres désignés du conseil de gérance comme gérant de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou gérant de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers.

19.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux (2) gérants.

19.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

19.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1 Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

2 Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les cent mille (100,000) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

1. Montagu IV L.P. susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit à quatre-vingt-six mille neuf cent trente-huit (86,938) parts sociales pour un montant de quatre-vingt-six mille neuf cent trente-huit Couronnes Danoises (DKK 86,938) entièrement affecté au capital social;

2. Montagu IV (B) L.P., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit à sept mille huit cent quarante-six (7,846) parts sociales pour un montant de sept mille huit cent quarante-six Couronnes Danoises (DKK 7,846) entièrement affecté au capital social;

3. Montagu IV (Non-US) L.P., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit à trois mille trois cent trente-trois (3,333) parts sociales pour un montant de trois mille trois cent trente-trois Couronnes Danoises (DKK 3,333) entièrement affecté au capital social; et

4. Montagu IV (US) L.P., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit à mille huit cent quatre-vingt-trois (1,883) parts sociales pour un montant de mille huit cent quatre-vingt-trois Couronnes Danoises (DKK 1,883) entièrement affecté au capital social.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de cent mille Couronnes Danoises (DKK 100,000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de cent mille Couronnes Danoises (DKK 100,000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncés aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1 L'adresse du siège social de la Société est établie au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2 Les personnes suivantes sont nommées pour une durée illimitée:

(i) Monsieur Graham Hislop, né à Edinburgh, Ecosse, le 11 septembre 1962, résidant professionnellement au 2 More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Unis, en tant que gérant de catégorie A;

(ii) Madame Chantal Mathu, née à Aye, Belgique, le 8 mai 1968, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;

(iii) Madame Delphine Bircker, née à La Fère, France, le 30 mai 1981, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande du mandataire des comparantes, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 26 juin 2015. GAC/2015/5368. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015104721/589.

(150115121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Certus Energy Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juillet 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015104688/11.

(150115602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Winchester Square Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.513.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Winchester Square Holdings S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015107143/12.

(150117426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Certus Energy Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.402.

In the year two thousand and fifteen.

On the eighteenth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Ignacio RIVA FIERRO, company director, born on March 15, 1977 in Madrid, Spain, residing at CH 1936 Verbier, Switzerland, 76, chemin de la Morintse,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole member of the company "CERTUS ENERGY GROUP S.à r.l.", with its former registered office in Nassau, the Bahamas, and incorporated in the Bahamas on April 29, 2009, hereinafter referred to as the "Company".

That on February 19, 2014, pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) on March 20th, 2014, reference L.140047281, published in the Mémorial C, number 1302 on May 21st, 2014, reference 2014040664/540,

the registered office of the Company has been transferred from Nassau, the Bahamas, to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and that the Company has adopted the Luxembourg nationality without discontinuity of the legal status of the Company as well as the legal form and articles of association of a private limited company (société à responsabilité limitée).

To perform said transfer of the Company's registered office to Luxembourg, the Company has established an interim balance sheet as of November 30, 2013 in USD Dollar which have been converted to Euro at the rate of one US Dollar (USD 1.-) equal to zero point seven three four nine Euro (EUR 0.7349).

Pursuant to the above mentioned interim balance sheet and pursuant to a valuation certificate issued by the Company it has been ascertained under the third paragraph of the first resolution and under the fourth resolution, that (i) the Company's subsidiary, ENERGREEN CAPITAL, S.L., pre-named, was valued at thirteen million five hundred ninety five thousand four hundred and eighty eight Euro (EUR 13,595,488.-), and (ii) the Company's capital was set at one million four hundred twenty thousand seven hundred and twenty nine Euro (EUR 1,420,729.-).

The Company has noticed that the figures indicated on the interim balance sheet as of November 30, 2013, used for the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, had already been converted in Euro and therefore a second conversion in Euro should not have been applied.

That consequently ENERGREEN CAPITAL, S.L., pre-named, has to be valued at eighteen million four hundred ninety nine thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 18,499,780.-) instead of thirteen million five hundred ninety five thousand four hundred and eighty eight Euro (EUR 13,595,488.-) and the Company's capital has to be fixed at one million nine hundred thirty three thousand two hundred and twenty eight Euro (EUR 1,933,228.-) instead of one million four hundred twenty thousand seven hundred and twenty nine Euro (EUR 1,420,729.-).

That therefore, the appearing party decides to amend the third paragraph of the first resolution and the fourth resolution taken on February 19, 2014 which reads henceforth as follows:

First resolution (paragraph three)

The meeting records and accepts the description and substance of the assets and liabilities of the Company as results from the valuation certificate issued by the Company and the interim balance sheet of the Company as of November 30, 2013, drafted in Euro. Said interim balance sheet confirms the value of the Company's subsidiary, ENERGREEN CAPITAL, S.L., pre-named, which is set at eighteen million four hundred ninety nine thousand seven hundred and eighty Euro (EUR 18,499,780.-). The meeting decides the whole of said balance sheet will correspond to the opening balance sheet of the Luxembourg Company.

Fourth resolution

The meeting decides to adopt the Euro as currency of the capital and to fix the Company's share capital at one million nine hundred thirty three thousand two hundred and twenty eight US Dollars (USD 1,933,228.-).

According to the fourth resolution, the appearing party decides to amend article 6 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at one million nine hundred thirty three thousand two hundred and twenty eight Euro (EUR 1,933,228.-) represented by one million nine hundred thirty three thousand two hundred and twenty eight (1,933,228) shares of one Euro (EUR 1.-) each”.

Evaluation of the expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 1,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney has signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quinze.

Le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Ignacio RIVA FIERRO, administrateur de sociétés, né le 15 mars 1977 à Madrid, Espagne, demeurant à CH 1936 Verbier, Suisse, 76, chemin de la Morintse,

représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est l'associé unique de la société "CERTUS ENERGY GROUP S.à r.l.", ayant eu son siège social Nassau, Bahamas, et constituée aux Bahamas le 29 avril 2009, ci-après dénommée la "Société".

Qu'en date du 19 février 2014, par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014, référence L.140047281, publié au Mémorial C, numéro 1302 du 21 mai 2014, référence 2014040664/540, le siège social de la Société a été transféré de Nassau, Bahamas, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et que la Société a adopté la nationalité luxembourgeoise sans interruption de la personnalité juridique de la Société ainsi que la forme juridique et les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Dans le cadre du transfert de siège social de la Société à Luxembourg, la Société a établi un bilan intérimaire au 30 novembre 2013 en Dollars US qui fut converti en Euros au taux de change d'un Dollar US (USD 1,-) égal à zéro virgule sept trois quatre neuf Euro (EUR 0,7349).

En vertu du bilan intérimaire mentionné ci-dessus et en vertu du certificat d'évaluation émis par la Société il a été constaté sous le paragraphe trois de la première résolution et sous la quatrième résolution, que (i) la filiale de la Société, ENERGREEN CAPITAL, S.L., pré-nommé, a été évaluée à treize millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 13.595.488,-), et (ii) le capital de la Société a été fixé à un million quatre cent vingt mille sept cent vingt-neuf Euros (EUR 1.420.729,-).

La Société a remarqué que les chiffres indiqués sur le bilan intérimaire du 30 novembre 2013, utilisé pour le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, étaient déjà convertis en Euro et donc une seconde conversion en Euro n'aurait pas dû être appliquée.

Que par conséquent ENERGREEN CAPITAL, S.L., pré-nommée, doit être évaluée à dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt Euros (EUR 18.499.780,-) à la place de treize millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 13.595.488,-) et le capital de la Société doit être fixé à un million neuf cent trente-trois mille deux cent vingt-huit Euros (EUR 1.933.228,-) à la place de un million quatre cent vingt mille sept cent vingt-neuf Euros (EUR 1.420.729,-).

Que par conséquent, le comparant décide de modifier le paragraphe trois de la première résolution et la quatrième résolution prises en date du 19 février 2014 qui se lient dorénavant de la manière suivante:

Première résolution (paragraphe trois)

L'assemblée prend acte et accepte la description et la substance des actifs et passifs de la Société, tels qu'ils résultent du certificat d'évaluation émis par la Société et du bilan de la Société daté du 30 novembre 2013 établi en Euros. Ce bilan confirme la valeur de la filiale de la Société, ENERGREEN CAPITAL, S.L., pré-nommé, qui s'élève à dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt Euros (EUR 18.499.780,-). L'assemblée décide que ce bilan correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée de la Société au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'Euro comme devise du capital et de fixer le capital social de la Société à un million neuf cent trente-trois mille deux cent vingt-huit Euros (EUR 1.933.228,-).

En accord avec la quatrième résolution, le comparant décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million neuf cent trente-trois mille deux cent vingt-huit Euros (EUR 1.933.228,-), représenté par un million neuf cent trente-trois mille deux cent vingt-huit (1.933.228) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune. ».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à 1.500,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 juin 2015. Relation GAC/2015/5285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015104687/138.

(150115282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Crown Growth Opportunities II S.C.S. SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 198.064.

Extract of the limited partnership agreement of the partnership dated 29 June 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. CGR II GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital amounting to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre du Commerce et des Sociétés) (the "General Partner").

2. Denomination of the Partnership, object and registered office, fiscal year and auditor.

(i) Name

The name of the Partnership is „Crown Growth Opportunities II S.C.S. SICAV-FIS”.

(ii) Object

The purpose of the Partnership is the investment of the funds available to it in transferable securities as well as other assets and financial instruments authorised by law with the aim of spreading investment risks and affording its partners the results of the management of its assets.

The Partnership may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (fonds d'investissement spécialisés), as amended (the "2007 Law").

(iii) Registered office

2, place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Financial year

The accounting year of the Partnership shall commence on the first (1st) day of January of each calendar year and shall terminate on the thirty-first (31st) day of December of the same year, with the exception of the first accounting year which shall begin on the date on which the Partnership commenced pursuant to this Agreement and shall end on the thirty-first (31st) of December 2015.

(v) Auditor

The General Partner shall, at each annual general meeting, appoint and auditor for the Partnership to hold office until the conclusion of the next annual general meeting.

3. Designation of the manager and its signing authority. The Partnership shall be managed by the General Partner.

The General Partner shall be appointed for the duration of the Partnership and may not be removed by the partners or the Partnership.

The business of the Partnership shall be managed by the General Partner, who may exercise all such powers of the Partnership which the limited partnership agreement of the Partnership or the offering document of the Partnership do not require to be exercised by the Partnership in general meeting. Such powers are subject to any provisions of the limited partnership agreement of the Partnership, the offering document of the Partnership, the 2007 Law and of such regulations, being not inconsistent with the aforesaid regulations or provisions as may be prescribed by the Partnership in general meeting. No regulations made by the Partnership in general meeting shall invalidate any prior act of the General Partner which would have been valid if such regulations had not been made. The general powers given by this article shall not be limited or restricted by any special authority or power given to the General Partner by this or any other article.

Subject to the restrictions set out in the limited partnership agreement, the General Partner is generally and unconditionally authorised to exercise all powers of the Partnership to issue units or any other relevant interests in the Partnership.

Subject as provided in the limited partnership agreement, the General Partner may exercise all the powers of the Partnership to invest all or any funds of the Partnership in any securities and other assets authorised by the limited partnership agreement of the Partnership.

Vis-à-vis third parties, the Partnership is validly bound by the joint signature of two managers of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of managers of the General Partner.

4. Date on which the Partnership commences and date on which it ends. The business of the Partnership commences as from 29 June 2015.

The Partnership shall have a finite life. Unless extended in accordance with the limited partnership agreement, the Closed End Period (as defined in the limited partnership agreement) for the Partnership shall terminate upon the earlier of (i) such date, as separately determined by the General Partner, which is within six (6) months after the termination, sale or other disposal of the last Investment and (ii) fifteen (15) years from the Initial Closing Date (as defined in the Limited Partnership Agreement).

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. CGR II GP S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtum Luxemburgs, mit Gesellschaftssitz in 2, place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Stammkapital in Höhe von zwölf-tausend sechshundert Euro (EUR 12.600,-), und im Prozess im Luxemburger Handelsund Gesellschaftsregister eingetragen zu werden (die "Komplementärin").

2. Name der Gesellschaft, Zweck, Sitz, Geschäftsjahr und Wirtschaftsprüfer.

(i) Name

Der Name der Gesellschaft ist „Crown Growth Opportunities II S.C.S. SICAV-FIS“.

(ii) Zweck der Gesellschaft

Der Zweck der Gesellschaft ist die ihr zur Verfügung stehenden Geldmittel in übertragbare Wertpapiere sowie in andere Vermögenswerte und per Gesetz genehmigte Vermögensgegenstände zu investieren, mit dem Ziel, die Anlagerisiken zu streuen und ihren Gesellschaftern die Ergebnisse aus der Anlagetätigkeit zugutekommen zu lassen.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle zur Erreichung und Entwicklung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Tätigkeiten und Handlungen vorzunehmen, soweit diese im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Februar 2007 betreffend spezialisierter Investmentfonds stehen (das "Gesetz von 2007").

(iii) Sitz

2, place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten (1.) Januar eines jeden Kalenderjahres und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember desselben Jahres, mit der Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches an dem Datum beginnt, an dem die Gesellschaft ihre Geschäfte aufnimmt und am einunddreißigsten (31.) Dezember 2015 endet.

(v) Wirtschaftsprüfer

Die Komplementärin soll, bei jeder Jahreshauptversammlung der Gesellschafter, den Wirtschaftsprüfer ernennen, der bis zur Abhaltung der nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschafter im Amt bleiben soll.

3. Ernennung des Geschäftsführers und Vertretungsmacht. Die Gesellschaft wird durch die Komplementärin verwaltet.

Die Komplementärin wird für die Dauer der Gesellschaft ernannt und kann weder von den Kommanditisten noch von der Gesellschaft aus ihrem Amt entlassen werden.

Die Geschäfte der Gesellschaft werden durch die Komplementärin verwaltet, welche sämtliche Befugnisse der Gesellschaft ausüben kann, die nicht gemäß dem Gesellschaftsvertrag oder des Emissionsdokumentes der Gesellschaft durch die Hauptversammlung ausgeübt werden müssen. Diese Befugnisse sind vorbehaltlich anderslautender Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft, des Emissionsdokumentes der Gesellschaft, dem Gesetz von 2007 und solchen Richtlinien, die im Widerspruch mit den vorgenannten Richtlinien stehen oder Bestimmungen die der Gesellschaft in der Hauptversammlung vorgeschrieben werden. Keine Vorschrift, die von der Gesellschaft in der Hauptversammlung festgelegt wurde, soll die vorangegangene Handlung der Komplementärin, welche ohne diese Vorschriften rechtsgültig wäre, außer Kraft setzen. Die durch diesen Artikel ausgestellten Generalvollmachten der Komplementärin sollen nicht durch eine der Komplementärin zugewiesene Spezialvollmacht oder Befugnis aus diesem oder einem anderen Artikel eingeschränkt werden.

Vorbehaltlich der im Gesellschaftsvertrag festgelegten Beschränkungen, ist die Komplementärin allgemein und unbeschränkt ermächtigt, die Befugnisse der Gesellschaft Anteile sowie alle anderen relevanten Gesellschaftsanteile der Gesellschaft auszuüben, auszuüben.

Gemäß dem Gesellschaftsvertrag darf die Komplementärin sämtliche Befugnisse der Gesellschaft im Hinblick auf die Investition aller oder eines Teils der Geldmittel der Gesellschaft in jedes Wertpapier oder in andere Vermögenswerte im Sinne des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft, ausüben.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft wirksam durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern der Komplementärin oder durch die Unterschrift(en) einer anderen Person / anderer Personen, welche durch den Geschäftsführungsrat der Komplementärin dazu bevollmächtigt sind/wurden, gebunden.

4. Datum an dem die Gesellschaft gegründet wurde und an dem sie endet. Die Gesellschaft beginnt am 29. Juni 2015.

Die Gesellschaft ist auf bestimmte Dauer gegründet. Sofern nicht Im Einklang mit dem Gesellschaftsvertrag verlängert, endet die Closed End Periode (wie im Gesellschaftsvertrag definiert) für die Gesellschaft frühestens (i) zum durch die Komplementärin separat festgelegten Zeitpunkt innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung, Verkauf oder jeglicher anderweitiger Veräußerung der letzten Anlage und (ii) fünfzehn (15) Jahre von dem ursprünglichen Closing Date (wie im Gesellschaftsvertrag definiert).

Référence de publication: 2015104681/113.

(150115664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

International Charity Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal.

R.C.S. Luxembourg B 186.099.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-SEPT JUIN,

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "INTERNATIONAL CHARITY REAL ESTATE", RCS Luxembourg B 186.099, ayant son siège social à L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal, constituée comme société à responsabilité limitée de droit italien «INTERNATIONAL CHARITY REAL ESTATE S.r.l. - ICRE S.r.l.», et dont le siège a été transféré d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 09 avril 2014, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1567 du 18 juin 2014.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie Ragni, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Danielle Buche, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Stéphanie Ragni, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts comme suit:

« **3.1.** La Société a pour objet l'achat en son nom de biens immobiliers en vue de les revendre.

3.2. Elle aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations dans le cadre de ses activités.

3.3. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

3.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) concours ou d'autres formes de financement, avances ou garanties à toute sociétés ou entreprise. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses associés.

3.5. La Société peut également consentir des garanties, gages, privilèges, hypothèques et toute autre forme ou des sûretés à des entités luxembourgeoises ou étrangères, au profit de tierces personnes afin de garantir ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

3.6. La Société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la licence, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers ou mobiliers.

3.7. D'une manière générale, la Société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

2. Divers

II Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant pour objet le même ordre du jour a été convoquée pour le 2 juin 2015 et n'a pas pu délibérer valablement étant donné que la moitié au moins du capital social n'était pas représentée.

III Que la présente assemblée a été dûment convoquée, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par lettres recommandées envoyées aux associés en date du 8 juin 2015, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément

IV Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales des associés, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

V Qu'il appert de la liste de présence que sur les huit associés (8) détenant les parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social, seul 1 (un) associé est présent ou représenté à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

VI Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, en conséquence l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **3.1.** La Société a pour objet l'achat en son nom de biens immobiliers en vue de les revendre.

3.2. Elle aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations dans le cadre de ses activités.

3.3. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

3.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) concours ou d'autres formes de financement, avances ou garanties à toute sociétés ou entreprise. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses associés.

3.5. La Société peut également consentir des garanties, gages, privilèges, hypothèques et toute autre forme ou des sûretés à des entités luxembourgeoises ou étrangères, au profit de tierces personnes afin de garantir ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

3.6. La Société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la licence, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers ou mobiliers.

3.7. D'une manière générale, la Société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

104928

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à EUR 1.300,-Clôture L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des associés ainsi qu'aux membres du bureaux, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. RAGNI, D. BUCHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015104957/109.

(150114862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

HTA Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015099598/10.

(150109569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 429.395.877,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.345.

EXTRAIT

I/ Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, associé de la Société, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, associé de la Société, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, associé de la Société, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

IV/ Koch Chemical Technology GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, associé de la Société, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015098408/29.

(150108686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.
